



## Mémo de l'usage du Mini-bus

- Le conducteur doit être âgé de plus de 23 ans sans ancienneté particulière par rapport à la date d'obtention de son permis.
- Bon à savoir : Le conducteur est tenu seul responsable des conséquences de sa conduite (excès de vitesse, amendes diverses et variées...).
- Alcool, tabac, nourriture et boissons sont interdits dans le mini-bus.
- Pour les passagers : Un forfait à payer au club, en fonction de la destination, s'applique pour tous les occupants sauf pour le conducteur et le coach.
- Le conducteur doit avancer les frais (diesel, péage..) et se fera rembourser par le club sur présentation des justificatifs.
- Prendre contact avec Audrey ([audrey.lesaiglons@gmail.com](mailto:audrey.lesaiglons@gmail.com)) en avance pour organiser la récupération des clés, des papiers et du mini-bus le jour du départ.
- En cas d'accident ou autres problèmes, des constats et le téléphone de l'assurance sont à disposition dans le mini-bus.  
Contacter également Guillaume pour le prévenir : 06 11 95 36 25.

### Au départ

- Récupérer le mini-bus chez Audrey.
- Penser à remplir le *carnet de bord*, dans le vide poche du mini-bus, avant le départ (kilométrage...).

### Avant de rendre le mini-bus

- Penser à faire le plein (diesel).
- Penser à nettoyer l'intérieur pour le rendre propre.
- Penser à remplir le *carnet de bord* (kilométrage...)
- Redéposer le mini-bus chez Audrey.

### Forfait destination AR par voyageur

- **10 euros** : Grenoble, Varcès, Grand Lemps, Lyon, Tricastin, Villard Bonnot, Saint Etienne.
- **15 euros** : Nîmes, Chambéry, Seynod, Moutiers, Aix en Provence, Bourg en Brese, St Bonnet, Montpellier.
- **20 euros** : Clermont, Bassan Aubagne, Thonon, Seynod.
- **30 euros** : Nice.